

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 18 novembre 2024 à 20h00**

**Présent(e)s :**

|      |                                                                                                                                                                                                    |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M.   | Roland Rüttimann, Président                                                                                                                                                                        |
| Mmes | Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales                                                                          |
| MM.  | Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Bertrand de Weck, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Raphaël Vidon, conseillers municipaux |
| M.   | Guy Lavorel, Maire                                                                                                                                                                                 |
| MM.  | Jean-Jacques Ronchietto, Marc Truan, Adjoints                                                                                                                                                      |
| Mme  | Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale                                                                                                                                                               |

**Excusé :**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications des Président-e-s de commissions**
4. **Communications de la Mairie**
5.
  - 5.1 **Approbation du projet de budget pour 2025 et d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024**
    - **Rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 4 novembre 2024**
    - **Vote de délibération D291 : ouverture du crédit d'engagement destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.**
    - **Vote de la délibération D292 : approuvant le budget de fonctionnement 2025, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints/Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux, ainsi que l'autorisation d'emprunter.**
  - 5.2 **Vote de la délibération D293 : approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour le remplacement des portes de la caserne des pompiers et du hangar de la voirie (chemin des Lullin 20)**
    - **Rapport de la commission des finances, sécurité et règlement du 4 novembre 2024**
    - **Vote de la délibération**
6. **Propositions individuelles et questions**
7. **Huis Clos : demandes de naturalisation**

M. Roland Rüttimann, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue M. le Maire, MM. les Adjoints, Mme la Secrétaire générale, les membres du Conseil municipal et la procès-verbaliste, ainsi que le public.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

### Invitation à la kermesse

M. le Président fait suivre une invitation à la kermesse 2024 de la paroisse de l'Église apostolique arménienne de Troinex, soit le weekend du 23 et 24 novembre 2024. Il fait passer l'invitation.

### Remerciements et courriers

M. le Président fait part des remerciements de la mairie pour l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux qui ont participé lors de l'accueil de la délégation arménienne. Il fera suivre le courrier. Il a également reçu les remerciements de la part de l'équipe du festival Assemblage'S pour les personnes qui ont pu participer, ainsi que pour le budget communal. Un courrier a également été reçu de la part de Bicyclogogue, un service de réparation de vélo en itinérance, suivi la commission sociale. Enfin, un sondage a été reçu, *manifestation d'hostilité à l'égard des parlementaires en Suisse 2024*, effectué par le département de la justice et police de Suisse. M. le Président remercie les membres du Conseil municipal de le remplir.

### Courriers relatifs au PLQ Lullin

Un courrier de Mme Verdel pour le PLQ Lullin, ainsi que deux fois le même courrier du comité référendaire concernant le PLQ Lullin ont été reçus. M. le Président en donne lecture.

*Courrier de Mme Verdel, lettre ouverte au Conseil municipal, relative au PLQ Lullin et datée du 11 novembre 2024*

« Monsieur le Président

*Suite aux récentes séances d'information sur le PLQ Lullin et à la campagne électorale en cours, je souhaite vous signaler une préoccupation.*

*Monsieur **Laurent Clerc** a exprimé à plusieurs reprises des prises de position en son nom et en celui du mouvement **BIEN VIVRE ENSEMBLE A TROINEX** ; parallèlement, BIEN VIVRE ENSEMBLE A TROINEX est partie prenante officielle dans la brochure de vote ; ce qui est parfaitement légitime.*

*Cependant, un problème se pose ; il a été soulevé par un Troinésien lors de la soirée du 7 novembre: M. Clerc utilise, tant sur ses pancartes de propagande électorale que sur son site internet, des éléments visuels (logos, photos officielles, couleurs, typographie) semblables à ceux des canaux de communication officiels de la Commune de Troinex. Cela pourrait créer une confusion auprès des électrices et électeurs en suggérant un lien officiel.*

Par ailleurs, M. Clerc est mandaté en tant que responsable officiel du promoteur pour la campagne électorale, comme l'attestent son nom et ses coordonnées visibles sur les panneaux d'affichage de la parcelle Lullin.

Aussi, je vous demande de bien vouloir **clarifier publiquement** (sur le site internet, sur la page Facebook et sur le compte Instagram de la Commune) **et de toute urgence** la nature de tout éventuel lien entre la Commune et le mouvement BIEN VIVRE ENSEMBLE À TROINEX, en précisant si ce mouvement est en partie ou en totalité co-fondé par la Commune, afin d'assurer une totale transparence.

Si la Commune n'a aucun lien officiel avec ce mouvement, il est essentiel de publier un communiqué rappelant que **l'utilisation d'éléments visuels** (logo, photo officielle, typographie typique) **évoquant les communications officielles de la Commune** ne doit pas être autorisée à M. Clerc ou tout autre représentant de ce projet, pour éviter toute confusion. Car **"Non, ce n'est pas correct"**, pour citer mot pour mot M. Clerc.

Une copie de ce courrier est parallèlement diffusée publiquement par email et sur Facebook.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées ».

En annexe, différentes captures d'écran ont été prises, avec une réutilisation légèrement modifiée des trois cercles appartenant au logo officiel de Troinex, utilisation de couleurs et d'une police de caractère similaires, utilisation d'une photo officielle et l'un des quatre panneaux de propagande électorale des promoteurs avec les noms et adresse de M. Clerc comme responsable/mandataire de publication. M. le Président donne lecture du second courrier, qui vient du comité référendaire, à l'intention de la Mairie de Troinex, écrit le 15 novembre 2024 :

Concerne : La votation communale du 24 novembre 2024 – PLQ N°300088 « Lullin » et La Servitude de passage

« Monsieur le Président,

Dans le cadre de la votation à venir le 24 novembre 2024 concernant le PLQ Lullin et la Servitude de passage, nous avons relevé quelques éléments que nous aimerions porter à la connaissance de tous les conseillers municipaux.

Ils concernent tout d'abord les supports d'affichage et de propagande de la votation communale.

**1/ un graphisme qui porte à confusion** et fait apparaître un manque de clarté flagrant pour les électeurs.

L'affiche ainsi que les flyers de campagne de l'association « Bien vivre ensemble à Troinex » a retenu toute notre attention :

Quand nous la regardons en détails nous voyons :

- Le texte « **HORIZON 2030** », le rond contenant **2X OUI** et la phrase « **Approuvons le PLQ (...)** » utilisent le **même bleu** que celui du Logo de Troinex, [photos]
- Les **3 couleurs des marguerites** et des **3 cœurs** ont également des couleurs identiques aux 3 ronds bleus, jaune et vert du logo et, couleurs que l'on retrouve utilisées pour les titres du site Internet de Troinex. [Photos]

- Nous voyons des similitudes également avec **la police utilisée** sur le site [www.bien-vivre-ensemble-Troinex.ch](http://www.bien-vivre-ensemble-Troinex.ch) et celle du site [www.troinex.ch](http://www.troinex.ch) ainsi que l'Instagram de la mairie. [Photos]

## 2/ Une photo quasiment identique

On peut retrouver une photo de l'agorospace prise avec le même point de vue, sur le site de la mairie (photo officielle ?) et sur le site [www.bienvivreensembleàTroinex.ch](http://www.bienvivreensembleàTroinex.ch). [Photos]

Ces 3 éléments décrits (couleurs, polices et photo) sont **très proches visuellement**. Ils amènent une confusion certaine et par conséquent peuvent tromper la réflexion des électeurs et électrices.

Pourriez-vous s'il vous plaît nous informer de la position de la mairie à ce sujet ?

3/ **Présence de 2 affiches lors de la discussion publique** du 7 novembre à la salle communale supervisée par la mairie avec la présence uniquement des promoteurs et du comité référendaire. Deux affiches l'Association « Bien vivre à Troinex » étaient présentes lors de la réunion. La mairie ne nous a pas prévenu que des affiches étaient acceptées. Est-ce bien normal ? [Photo]

4/ **Affichage publicitaire des promoteurs sur la parcelle** avec consignes de vote.  
Depuis le 11 octobre ont été disposés sur la parcelle 10176, 4 panneaux publicitaires.

On voit la consigne de vote : 2xOUI ainsi que : ouilullin.ch.

En regardant le site [www.Ouilullin.ch](http://www.Ouilullin.ch), nous nous apercevons qu'il s'agit du site des promoteurs OPLAYS et GRAGO du PLQ Lullin.

**La mention obligatoire sur cette affiche**, qui est arrivée bien plus tard, le 25 octobre, est : Laurent Clerc - Chemin de Drize -1256 TROINEX - Imprimerie GP Studio Avenue de la Praille 45 – 1227 Carouge. [Photos]

A la lecture de ces 2 points supplémentaires décrits et des 3 autres précédemment présentés, nous nous posons la question des liens qui existent ou pas entre :

- L'association « Bien vivre ensemble à Troinex » /Laurent Clerc **et** la Mairie,
- La Mairie **et** Laurent Clerc (visiblement le prête nom des promoteurs)

et donc de l'amalgame possible qui créer un flou chez les électeurs.

Pourriez-vous s'il vous plaît nous aider à comprendre où se trouve la neutralité de la mairie, comme il devrait, être sa position légalement (?) dans ce projet privé

Pour finir,

## 4/ Les attaques personnelles

Nous profitons de cette lettre pour partager avec vous un extrait des échanges que nous avons eu avec les promoteurs lors de la réalisation de l'invitation pour la discussion publique.

« Madame, Monsieur,

En ce qui concerne la verrée :

Vous n'avez pas de budget donc est-ce qu'on annule tout simplement la verrée ?

Bien est-ce que la verrée sera réservée à ceux qui votent pour ?

Si nous, le comité pour, offre celle-ci, est-ce que se sera considéré comme de la corruption ?

Vous conviendrez qu'il est piquant pour le moins que votre comité n'est pas 1300 Fr. pour organiser l'agape.

Combien a coûté votre Avocat ?

Comment se fait-il que vous ayez un budget pour votre avocat mais pas pour la soirée ?

Nous devons trouver une solution à ce problème.

En ce qui concerne le flyer :

Merci de nous faire votre maquette, vos remarques sont tellement nombreuses que nous n'arrivons pas à la mettre au propre nous-mêmes

A disposition pour parler demain matin

Mathias GRATRY

GRAGO SA

Promotion immobilière »

A ces mots déplacés des promoteurs s'ajoutent les attaques personnelles de Monsieur Laurent Clerc, le représentant de l'association « Bien vivre ensemble à Troinex » ;

Il y a eu d'abord celles lors de la **discussion publique**, et puis par la suite **les messages sur Facebook**. [Photos]

Nous nous posons la question : ces attaques personnelles ont-elles vraiment leur place dans un débat public ?

N'y a-t-il pas d'autres arguments plus importants à débattre en ce moment au sujet du PLQ et de la servitude de passage ?

Nous vous remercions par avance de votre écoute et restons disponibles pour tout échange.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

La Mandataire

**Une copie de cette lettre a été adressée au Service des Elections et Votations et, à la Chancellerie ».**

#### Discussion

M. Calame laissera la mairie se prononcer sur les points qui lui sont adressées. Il remarque que dans quelques mois, la commune entrera également en période électorale. Il serait bien de préciser quelque part, notamment sur le site internet, que l'usage de la charte graphique, des logos – sans aller jusqu'au bleu qui appartient à beaucoup de monde –, les trois ronds, certaines phrases comme *3 fois mieux* appartiennent exclusivement à la communication de la commune. Si une autre personne estime qu'une discussion doit avoir lieu, cela peut être envoyé en commission communication. Il semble toutefois important, pour répondre à certaines inquiétudes, qu'une

précision soit faite pour signifier que des éléments graphiques appartiennent à la commune et ne doivent pas être repris ou détournés par des éléments politiques, quels qu'ils soient.

M. G. Odier estime que le service des votations et élections se saisira du dossier puisqu'il s'agit de l'autorité compétente.

M. Lavorel annonce au nom de la mairie que M. Laurent Clerc n'a pas utilisé la ligne graphique de la commune. Les trois couleurs qui ont inspiré le logo communal sont celles de la ligne graphique du développement durable, ou de l'écologie : écologie en vert, social en rose-rouge et économie en bleu. Malheureusement ou heureusement, la commune n'en a pas le monopole. La commune, naturellement, ne finance rien concernant cette campagne étant donné que son rôle est neutre. Concernant la gestion de la soirée, la salle était simplement mise à disposition.

M. Lavorel précise que l'organisation était effectuée par les maîtres de l'ouvrage et les référendaires. Même l'apéritif n'a pas été offert par la commune. Aussi, affiche ou non, si le service des votations estime qu'il y a une anomalie, il effectuera son travail. L'exécutif n'a pas signé le logo, et la commune n'est pas impliquée dans ces demandes.

M. A. Odier rejoint M. Calame sur le fait que personne ne peut s'attribuer un logo ou autre mais il ne pense pas que le Conseil municipal soit habilité d'interdire l'utilisation de phrases ou de couleurs, même s'il ne faut pas utiliser la commune pour son intérêt.

M. Lavorel ajoute que tous les groupes ont leurs couleurs et « marques de fabrication ». Le PLR et les HP sont bleus, aussi ce ne peut pas être enlevé car il s'agit de la couleur de Troinex. En revanche, le logo lui-même ne peut pas être utilisé.

M. Calame estime qu'il y a des identités graphiques. A sa connaissance, il n'y a pas de logo officiel du développement durable. C'est une manière de représenter graphiquement le développement durable, mais ce n'est pas un logo, et les couleurs ne sont pas les mêmes. La commune a trois couleurs spécifiques, présentées dans des points retrouvés sur l'ensemble des documents de communication communaux, sur le site internet et le Troimag. Cela fait partie de l'identité graphique de la commune, tout comme la devise *3 fois mieux*. Le bleu est une couleur unique, dès lors il n'y a rien à dire. M. Calame rappelle qu'un tout-ménage, paru il y a quelques années, mélangeait communication officielle et politique, et pouvait paraître comme une communication officielle. Il faudrait éviter que ce type d'événement se reproduise. Cela ne coûte rien de préciser qu'il existe une identité graphique de la commune, qui est une réussite. Cette identité est également mise en avant sur les réseaux et doit être protégée. M. Calame n'a pas de problème avec ce qui a été fait pour Lullin. Il est d'avis qu'il n'y a pas eu de volonté de nuire et se faire passer pour la commune, mais il y a une proximité graphique qui est regrettable.

Pour M. Aellen, il est important de notifier le côté légal, qui n'appartient pas au Conseil municipal, mais surtout l'impact qui peut avoir lieu sur l'électeur. De manière inconsciente, sans regarder les informations notées, une personne pourrait croire que le courrier vient de la mairie.

### **3. Communications des Président-e-s de commissions**

#### Développement durable et infrastructures

Aucune communication.

#### Finances, sécurité et règlements

Le rapport sera donné dans le point 5.

### Social, jeunesse, loisirs et communications

La Présidente, Mme Hirsch, informe que la commission Social, jeunesse, loisirs et communication s'est réunie le 13 novembre. En première partie, elle a reçu Mmes Adèle Cogny et Sarah Pikul, respectivement directrice générale de Little Green House et directrice de la crèche de Troinex. Ces dernières ont donné un retour complet sur la première année de fonctionnement de la crèche et ont répondu aux nombreuses questions des commissaires concernant non seulement les enfants et les groupes multi-âges, mais le personnel (salaire, niveau de langue, formation continue), les parents (questionnaire de satisfaction, retour au quotidien), la nourriture, les activités, etc... (leur présentation est accessible sur CMNet).

En deuxième partie, les commissaires ont pris connaissance des propositions de la mairie à la suite des recommandations d'Evaluanda sur les mesures à mettre en œuvre pour les différentes catégories de la population. Troinex, dans la mesure de sa taille, propose de nombreuses activités, mais peut réfléchir à d'autres pistes. Ce tableau est aussi disponible sur CMNet.

### Urbanisme, mobilité et grands projets

M. Botbol informe que la commission a reçu le 6 novembre en audition l'association pour la sauvegarde du site d'Evordes et des habitant-e-s des environs du chemin concerné. Il s'agissait d'expliquer les préoccupations des habitants concernant la circulation dans un chemin plutôt dangereux, actuellement limité à 80 km/h. Elle a été écoutée. En second point a eu lieu la présentation de l'étude Citec du chemin d'Evordes. 4 phases d'études ont été présentées. À la suite de discussions, la commission en a choisi une à l'unanimité.

## **4. Communications de la Mairie**

### **Communications de M. Guy Lavorel, Maire**

#### Débat du 7 novembre :

Le jeudi 7 novembre dernier a eu lieu la discussion publique organisée par le Comité référendaire et les Maîtres d'ouvrage, dans le cadre de la votation du 24 novembre sur les deux objets liés au projet de PLQ Lullin. L'Exécutif et plusieurs membres du CM étaient présents dans le public, qui fut nombreux (près de 150 personnes). Le débat était modéré par M. Pascal Schouwey, journaliste, qui a su parfaitement cadrer les discussions. Les échanges ont été constructifs. La soirée s'est bien déroulée et s'est conclue avec une verrée offerte par les Maîtres d'ouvrage.

#### Box Up

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, une station Box Up a été installée au cœur de la zone sportive de Troinex, mise en service dès aujourd'hui. Elle met gratuitement du matériel de sports et de loisirs à la disposition des Troinésiennes et Troinésiens. Dans les 6 casiers de la station, se trouve du matériel de :

1. Pétanque
2. Basketball
3. Football
4. Tennis
5. Mölkky (jeu de quille en bois)
6. Ping-pong

### Référendum crédit passerelle

Le référendum concernant le crédit de réalisation de la passerelle du Vidollet-la-Forge sur la Drize a abouti. Le projet sera donc soumis au vote de la population le 18 mai prochain.

### **Communications de M. Marc Truan, Adjoint :**

#### Personnel communal

Pour ce sujet, M. Truan passe la parole à Mme Bocquet.

Mme Bocquet présente Ana Ferrer, qui a commencé le 1<sup>er</sup> novembre. Elle est titulaire d'un Master en architecture de l'EPFL et a obtenu son diplôme en 2021. Elle travaillait comme chef de projet au sein d'un bureau qui se nomme La Comète, une société qui travaille étroitement avec plusieurs communes sur le canton de Genève. Elle a créé une association (Equi.city), une association luttant pour l'équité sociale à travers des projets architecturaux et urbains dans des espaces défavorisés. Elle a travaillé avec les communes de Lancy et Meyrin. L'administration se réjouit de collaborer avec elle et lui souhaite la bienvenue. Elle sera présente lors d'un prochain Conseil municipal, afin d'être présentée et assistera à la séance de commissions réunies ce mercredi.

#### Motion 30kmh

M. Truan indique qu'il n'y a rien de nouveau. La justice doit encore convaincre les deux derniers recourants privés. L'un des deux est décédé, aussi ses héritiers doivent se prononcer. Dans le processus de traitement des arrêtés de circulation, tant qu'un objet n'est pas réglé, le suivant qui concernerait le même cheminement ne peut pas être traité.

#### Demande d'abaissement de la vitesse à 50kmh de la route de Pierre-Grand

La direction de l'OCT ne souhaite pas entrer en matière pour l'instant. Une étude est en cours. Ceci est étroitement lié à l'exercice qui consistait à fermer la route de Bossey de manière provisoire pour constater des effets sur le trafic. Malheureusement, cette modification n'interviendra pas rapidement car des travaux sont entrepris par les services industriels sur cette route, ce qui met à mal le projet pour l'instant.

### **Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint :**

#### Retour sur les manifestations

- Troc-vente d'automne – samedi 2 novembre

Plus de 4000 articles étaient à vendre et 1108 pièces vendues, ce qui a permis aux organisateurs de reverser CHF 844.70 à l'association « Roule pour Hugo », qui est un soutien à la rééducation des personnes tétraplégiques. 305 personnes se sont rendues à la salle des fêtes (adultes et enfants) samedi matin entre 09h00 et 12h00.

- Repas des aînés – mercredi 6 novembre

Le repas des aînés s'est déroulé à la salle Moillebin, avec une très bonne participation et un excellent menu, préparé par M. Maurice Fabbri.

- Accueil des nouveaux habitants – mardi 12 novembre

Le mardi 12 novembre a eu lieu la soirée d'accueil des nouveaux habitants, qui a rencontré un grand succès et a rassemblé plus de 100 personnes. Après un tour de la commune, le public a pu assister à une présentation de Guy Lavorel, durant laquelle le nouveau film sur la commune a été projeté.

Manifestations à venir :

- Action lumière par PRO VELO, le 21 novembre de 16h00 à 19h00 devant la paroisse catholique.
- Soirée de la commune (associations communales) – vendredi 22 novembre.
- Présentation publique du PDCOM – jeudi 12 décembre.
- Repas de Noël des Aînés – mardi 17 décembre.
- Noël de l'école – jeudi 19 décembre.
- Apéritif de Noël – vendredi 20 décembre, sur la place de la Mairie.

**Questions et remarques**

Fuite d'eau

Mme Schneider-Bidaux, au sujet de la route de Bossey, note que les travaux ont été menés au niveau du bâtiment de la Croix-Rouge, car il y a une borne incendie et de l'eau coulait. Or, l'eau coule toujours. Aussi il faudrait peut-être aller le vérifier.

M. Truan informe que la commune a déjà été interpellée par les pompiers volontaires et précise que ce n'est pas une fuite mais de l'eau d'une source qui remonte.

BoxUp

M. Aellen, quant à la BoxUp, a déjà vu des personnes l'utiliser, ce qui est positif. Concernant l'entretien et le remplacement des objets cassés, il demande qui s'en occupe.

Mme Bocquet informe qu'il s'agit de BoxUp et M. Lavorel ajoute que cela se fait avec une application. Les usagers informent directement BoxUp en cas de détérioration.

A M. A. Odier, qui demande si cela est temporaire, pour observer le fonctionnement, ou si BoxUp gère et donnera un retour, M. Lavorel indique que ce n'est pas un essai, le contrat est de trois ans.

Action lumière

M. Berthet, quant à l'action lumière, se demande pourquoi elle a lieu devant l'Église.

M. Ronchietto informe que le but est de se rapprocher de l'école. La dernière fois, cela avait lieu à la route de Troinex et ne touchait pas les écoliers.

M. Berthet estime qu'à l'heure prévue, les écoliers ne seront pas touchés car ils n'empruntent pas ce chemin. Quant à l'année dernière, cela avait été très fructueux. En effet, beaucoup de cyclistes empruntent la route de Troinex de nuit, sans lumière. Il y avait une très bonne interaction entre les gardes municipaux, PRO VELO et les passants. À titre personnel, il est d'avis que la localisation était plus judicieuse sur la place de la Mairie.

Mme Bocquet informe que le Conseil municipal avait demandé de le faire près de l'école. C'est pourquoi le lieu a été changé. M. Lavorel ajoute qu'avec l'horaire plus tardif, le public cible, soit les plus jeunes, n'avait pas été atteint. Il y avait beaucoup de vélos, mais davantage de personnes d'un certain âge.

M. Berthet l'entend, mais suggère alors de mener une action avec l'école, pendant la récréation. Là, beaucoup d'enfants partiront dans d'autres directions.

M. Ronchietto est d'avis que cela sera discuté lorsque l'événement aura eu lieu.

#### Soirée d'accueil des nouveaux habitants

M. Annen souhaite féliciter et remercier la Mairie et l'administration pour la soirée d'accueil des nouveaux habitants, qui était de qualité. La présentation était très réussie et le film était superbe, car il met bien en valeur la commune.

M. Lavorel le remercie, en rappelant que cette soirée se tient pour la quatrième fois. Une seconde aura lieu en printemps.

Mme Latour salue également l'organisation de cette soirée. Néanmoins, parmi les nouveaux habitants, certains ne parlaient pas français. Aussi se demande-t-elle s'il ne serait pas temps de faire des présentations également en anglais, ou de faire commenter par quelqu'un qui parle bien anglais. Mme Latour souhaite tenir compte de ces nouveaux profils pour que les personnes se sentent bien intégrées. Elle a passé la soirée à parler italien, espagnol ou anglais mais peu français.

M. A. Odier ajoute que les sociétés communales y ont bien leur place. Troinex s'implique pour les sociétés communales, la présentation est bien préparée. Les gens viennent volontiers, et peuvent ensuite aller manger.

M. Lavorel affirme qu'il a reçu des retours des habitants qui ont apprécié la soirée d'accueil et estiment ne jamais avoir été accueillis de cette manière. Il profite pour expliquer que le centre du village est ici, et qu'il est apprécié que les habitants participent aux manifestations.

## **5.**

### **5.1 Approbation du projet de budget pour 2025 et d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024**

#### Rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 4 novembre 2024

M. Aellen donne lecture du rapport susmentionné : La commission des finances s'est réunie le lundi 4 novembre 2024 afin d'étudier les projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements pour 2025. Ce rapport de commission met l'accent sur les points clés qui ont été éclaircis ou discutés lors du passage en revue du projet de budget détaillé.

En début de séance, M. Truan a présenté le projet de budget 2025, ainsi que la gestion financière des prochaines années, des comptes de la commune et des investissements qu'elle devra entreprendre. La mairie a établi ses prévisions de recettes fiscales pour 2025 en s'appuyant sur les estimations initiales fournies par le département des finances. La mairie a pris en compte l'hypothèse de l'acceptation de la loi sur la baisse d'impôts du 24 novembre 2024, entraînant une diminution estimée de 473'000 CHF des revenus fiscaux pour la commune. Cependant, quelques jours avant la réunion de la commission, le département des finances a révisé ses projections à la baisse. La commission a toutefois choisi de maintenir le budget en l'état, les projections du DF

relevant de l'hypothèse, et l'estimation des revenus fiscaux des nouveaux habitants troinésiens ayant été chiffrée de manière très prudente, cela permet de garder un budget à l'équilibre.

### **Analyse des variations des recettes**

L'augmentation des recettes fiscales est estimée à 492'000 CHF de plus qu'en 2024 en raison des nouveaux habitants du parc des crêts ainsi qu'à la péréquation financière des personnes morales. Une légère augmentation de la contribution à recevoir du FDAP (Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire) est aussi à noter (en raison de l'augmentation du nombre de nos places de crèches).

### **Analyse des variations des charges**

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation des dépenses prévues pour 2025 par rapport à 2024. Cette hausse s'explique notamment par :

- Les coûts liés à une année électorale,
- Le renforcement des effectifs des services généraux,
- Les frais de fonctionnement du nouveau pavillon scolaire,
- L'acquisition d'un bibliambule (station de lecture mobile équipée de sept hamacs),
- L'entretien et la mise en conformité des aires de jeu communales,
- L'augmentation des prestations des travailleurs sociaux hors murs, en partie due à la croissance démographique dans le quartier du Parc des Crêts,
- L'achat d'un second véhicule électrique (type Goupil) pour la voirie,
- Et l'accroissement des subventions visant à encourager la mobilité douce.

Par ailleurs, une diminution de la contribution à la péréquation financière intercommunale (PFI) est à signaler, en raison de l'augmentation du nombre de places de crèche disponibles dans la commune.

### **Subventions**

La commission s'est ensuite penchée sur les aides financières apportées à l'aide humanitaire ainsi qu'aux subventions allouées par la commune. L'exécutif a maintenu le taux de l'aide humanitaire à 0.7% des dépenses de fonctionnement. La mairie a également rappelé que les conseillers municipaux peuvent proposer à l'exécutif des organisations spécifiques qu'ils souhaitent voir subventionnées.

La commission a discuté des subventions visant à encourager la mobilité douce, notamment celles liées au demi-tarif CFF. Les modalités précises de ces subventions seront définies lors d'une prochaine séance de la commission sociale.

### **Évolution du personnel**

En ce qui concerne l'évolution du personnel, la mairie a récemment recruté une architecte à 80 % pour reprendre les fonctions de notre architecte communale. Par ailleurs, la mairie prévoit d'engager une personne pour le poste de concierge en 2025, dont les tâches sont actuellement assurées par une société externe (Briltounet). Le cahier des charges du futur concierge inclurait également l'entretien d'autres bâtiments communaux, en dehors de la salle des fêtes. La mairie prévoit aussi d'ouvrir deux postes d'apprentissage en tant qu'employé de commerce et agent d'exploitation.

La commission s'est ensuite concentrée sur le projet de budget détaillé 2025. La mairie a rappelé que le budget actuel présente un bénéfice de 10'163 CHF. La commission a examiné en détail le budget proposé, suscitant de nombreuses questions et donnant lieu à des échanges constructifs sur divers sujets, reflétant l'importance accordée à cette analyse approfondie.

Les commissaires ont procédé aux votes :

**- Vote du taux de centimes additionnels pour 2025 :**

Le taux de centime additionnel pour 2025 a été maintenu à 40 à l'unanimité.

**- Les indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux**

L'augmentation des indemnités aux conseillers administratifs à 6'000 CHF / mois selon le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC). Une enveloppe de 57'000 CHF est prévue pour les indemnités des conseillers municipaux, comprenant en moyenne environ 2'500 CHF par conseiller par an, les indemnités des quatre suppléants et les jetons de présence. Ces derniers éléments dépendent de l'adoption du nouveau règlement du conseil municipal, qui introduirait la participation des suppléants et le système de jetons de présence.

**- Vote du projet de budget de fonctionnement 2025 ainsi que le crédit d'engagement pour la contribution 2025 au FIDU**

Le projet de budget de fonctionnement 2025, avec 14'650'237 CHF aux charges, 14'660'400 CHF aux revenus, ce qui fait un résultat bénéficiaire de 10'163 CHF et le plan des Investissements 2025 avec un total de 5'765'500 CHF, ont été acceptés à l'unanimité. Le crédit d'engagement pour la contribution 2025 au FIDU pour un montant de 141'500 a été, lui aussi, accepté à l'unanimité. La commission invite les conseillers à faire de même ce soir.

**Dépassement budgétaire 2024 :**

Les dépassements budgétaires prévisibles pour l'année 2024 incluent plusieurs éléments importants (les montants indiqués sont des estimations) :

- 26'000 CHF : pour l'acquisition d'une remorque pour la gestion des inondations par le service du feu.
- 45'000 CHF : Augmentation des subventions TPG, approuvée par la commission des finances l'année précédente mais absente du budget initial.
- 15'000 CHF : Amortissement des coûts supplémentaires liés aux aménagements extérieurs et à la zone sportive (projet crèche)
- 8'000 CHF : Les subventions à Pro Senectute ont été sous-estimées lors de l'établissement du budget 2024. La dépense estimée à 13'000 CHF reflète la facturation des prestations pour les aînés de Troinex. L'exécutif s'engage à investiguer cette hausse significative
- 11'000 CHF : Coûts non budgétés pour les abonnements et l'installation du système d'alarme.
- 11'800 CHF : Intérêts sur l'emprunt contracté en décembre 2023 pour les aménagements des routes Moillebin/Ormond et du quartier des Crêts, non budgétés.

**- Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 :**

Les portes de la caserne des pompiers et du hangar de la voirie ont besoin d'être remplacées rapidement, car elles sont vétustes et ne permettent pas une isolation thermique optimale. Ces travaux ont été repoussés plusieurs fois et deviennent maintenant nécessaire. C'est pourquoi l'exécutif aimerait procéder à leur remplacement rapidement. Trois offres ont été demandées auprès de différents prestataires et les coûts sont estimés à CHF 71'000. Les commissaires ont

approuvé à l'unanimité ce crédit budgétaire supplémentaire 2024 et vous invitent à faire de même ce soir. L'excellent travail réalisé par Mme Menu a été souligné par la commission, ainsi que l'engagement de l'exécutif communal dans ses réponses aux questions de la commission.

### **Questions/remarques**

M. Botbol demande un éclaircissement concernant les indemnités allouées aux conseillers administratifs. Selon le règlement d'indication de la loi sur l'administration des communes, cette loi concerne les communes de plus de 3000 habitants.

M. Truan précise que cette loi concerne l'ensemble des communes. Une graduation est appliquée selon le nombre d'habitants, avec des montants minimaux.

M. Lavorel note également que Troinex a plus de 3'000 habitants. Au 1<sup>er</sup> juin 2024, 2988 étaient comptés – ce nombre est utilisé pour définir le nombre de commissaires. Il en manquait 12 pour être 2 commissaires de plus. Au premier juin 2025, il y aura plus de 3'000 habitants.

M. de Weck remercie le rapporteur pour son travail. Toutefois il souhaite partager deux éléments, en lien avec les discussions de la commission. En parlant de budget, la politique publique est évoquée derrière les montants articulés. Le groupe des Verts a fait deux observations et deux demandes à la mairie, qui n'ont pas été mentionnées dans le rapport. L'un a trait à la question du réchauffement climatique. Une demande adressée de manière concrète en séance de commission consiste en la mise en place de bâches de protections solaires sur les espaces publics, en particulier les espaces de jeux pour enfants, notamment dans les périodes estivales, là où il n'y a pas d'arborisation.

Les montants demandés, relativement modestes, émargeraient du budget communal. Sur le principe, il a été entendu en commission que la mairie adhère à cette idée et s'en occuperait. M. de Weck trouve important de le mentionner formellement dans le cadre du rapport budgétaire. Il signale que d'autres communes ont déjà instauré ces protections sous forme de bâches, souvent triangulaires, pour protéger les enfants du soleil. La seconde observation a trait à la politique du logement de la commune. Les Verts ont réitéré leur demande pour que le principe du taux d'effort soit mis en œuvre pour les immeubles de logement, propriétés de la commune. Cela a lieu dans d'autres communes également. Une collectivité publique a pour mission, lorsqu'elle est propriétaire de logement, de veiller à un équilibre social, faire en sorte qu'elle puisse répondre à des besoins importants de logement, notamment pour les personnes qui disposent de revenus modestes. Le principe de taux d'effort, fondé sur les revenus des personnes, paraît être un principe équitable et juste à mettre en œuvre de la part d'une commune.

Mme Raymond-Dorsay ne parvient pas à visualiser où se tiendront les bâches. De plus, si des bâches sont installées autour d'une certaine surface et qu'il fait chaud, les enfants auront d'autant plus chaud, ce qui n'est pas positif.

M. A. Odier ajoute qu'un parasol a été ajouté au budget, ainsi que d'autres éléments. Il ne voit pas l'utilité de mentionner tout ce qui a été fait en commission lors du Conseil. Une commission s'est penchée là-dessus et a réalisé du bon travail.

M. Truan conçoit que ces éléments ne figurent pas au rapport, qui par ailleurs est excellent. Il indique toutefois qu'il ne s'agit pas d'un PV, mais d'un rapport sur les décisions prises. Sur la question soulevée, sur les bâches de protection, il en a été pris note, une étude sera effectuée et proposée à la commission ad hoc en temps utiles. Il n'y avait pas de raison que cela figure dans

le rapport du vote du budget. Il figurera probablement dans le PV qui sera transmis à la prochaine occasion. Quant à la politique de logement et le taux d'effort, cela a été discuté régulièrement. Comme M. le Maire l'a indiqué lors de la séance de commission, l'exécutif a pris langue avec la société immobilière qui gère le parc immobilier communal. Les discussions sont en cours.

Mme Bocquet ajoute qu'ils sont en cours de préparation d'une explication par rapport à la mise en place du taux d'effort.

M. de Weck les remercie pour ces réponses.

M. Annen souhaitait revenir sur les montants des indemnités versées aux conseillers administratifs. Il souligne un autre point, ajouté au règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, soit les indemnités versées aux magistrats qui terminent et ne se représenteront plus. Si d'aventures des magistrats ne se représentaient pas l'an prochain à l'exécutif, il faudrait compter plusieurs traitements mensuels à verser, qui ont été budgétés. Outre l'excellent travail de rapport effectué par M. Aellen, le PLR souhaitait saluer l'excellent travail effectué par l'exécutif et l'administration pour présenter ce soir un budget réaliste et équilibré. Ils invitent à voter ce projet de budget présenté.

A Mme Latour, qui demande pourquoi seuls quatre suppléants sont prévus dans le budget, M. Truan précise qu'il s'agit d'un estimatif, car il n'a pas connaissance du nombre de suppléants, ni du montant. Aussi ce budget a été prévu pour que l'écart avec la réalité soit moindre. Il reviendra au Conseil municipal de voter le règlement.

Mme Latour demande quand le règlement sera terminé et présenté.

M. Annen informe que la prochaine commission des finances du 4 décembre sera essentiellement consacrée à l'analyse du règlement du Conseil municipal. Il a déjà été analysé une première fois et est en consultation dans les groupes pour une discussion plus approfondie. Cet objet sera présenté au Conseil municipal au courant du premier trimestre 2025.

M. le Président en profite pour rappeler la directive n°2, relative au bon fonctionnement des commissions. Un modèle de rapport explique ce qu'il doit comprendre – comme effectué par M. Aellen. Dans ce contenu, il n'y a pas de politique car le but est de rapporter ce qui a été fait en commission.

M. Calame souhaite souligner positivement l'annonce d'un réengagement d'un ou une concierge et encourage la mairie d'étoffer au mieux le cahier des charges. Le rôle de concierge va au-delà du nettoyage et de la présence. Aussi il est favorable que la fonction soit internalisée.

M. le Président note que le rapport regroupe les délibérations 291, 292 et 293 et passe aux votes.

Vote de la délibération D291: ouverture du crédit d'engagement destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.

**Délibération D291 : ouverture d'un crédit d'engagement destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises**

*Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;*

*Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;*

*Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;*

*Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;*

*Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;*

*Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;*

*Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),*

*Sur proposition de la Mairie,*

**Le Conseil municipal  
décide à l'unanimité**

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 141'500.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°0290.36602 dès 2026*

Vote de la délibération D292 : approuvant le budget de fonctionnement 2025, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints/Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux, ainsi que l'autorisation d'emprunter.

**Délibération D292 : approbation du budget de fonctionnement 2025, du taux des centimes additionnels, du montant des indemnités allouées aux maire et adjoints / conseillers administratifs et aux conseillers municipaux, ainsi que de l'autorisation d'emprunter**

*Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 14'650'237 aux charges et de CHF 14'660'400 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 10'163,*

*Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 10'163 et résultat extraordinaire de CHF 0,*

*Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 2'024'277,*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 40 centimes,*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 5'765'500 aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 5'765'500,*

*Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de CHF 2'024'277 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 3'741'223,*

*Vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 4 novembre 2024,*

*Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*Sur proposition de la Mairie,*

**Le Conseil municipal  
décide à l'unanimité**

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de CHF 14'650'237 aux charges et de CHF 14'660'400 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à CHF 10'163.  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 10'163 et résultat extraordinaire de CHF 0.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 40 centimes.*
3. *De fixer les indemnités mensuelles allouées au Maire à CHF 4'750, aux Adjoints à CHF 3'750 chacun et, dès le 1er juin 2025, d'allouer aux conseillers administratifs une indemnité mensuelle de CHF 6'000 chacun, soit un montant total de CHF 184'200 inscrit au budget 2025.*
4. *De fixer les indemnités annuelles allouées à chaque conseiller municipal à CHF 2'550, au président à CHF 5'100 et au vice-président à CHF 3'825, et de prévoir une enveloppe budgétaire supplémentaire pour la rémunération de conseillers suppléants, soit un montant total de CHF 57'000 inscrit au budget 2025.*

5. *D'autoriser le Maire /le Conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de CHF 3'700'000 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
6. *D'autoriser le Maire/ le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

**5.2 Vote de la délibération D293 : Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour le remplacement des portes de la caserne des pompiers et du hangar de la voirie (chemin Lullin 20)**

**Délibération D293 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 71'000.- destiné à financer le remplacement des portes de la caserne des pompiers et du hangar de la voirie (chemin Lullin 20)**

*Vu la nécessité, compte tenu de l'état de vétusté des portes, d'améliorer l'isolation énergétique du bâtiment ainsi que la sécurité des biens entreposés dans ces locaux,*

*Vu le rapport de la commission des finances, sécurité et règlement du 4 novembre 2024,*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition de la Mairie,*

**Le Conseil municipal  
décide à l'unanimité**

1. *D'approuver le remplacement des portes, dont le coût total, équipement compris, est estimé à CHF 71'000.-*
2. *De comptabiliser ce montant sous la rubrique 1500.31440.*
3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 71'000.-*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

**6. Propositions individuelles et questions**

**Ouverture d'un cabinet médical aux Crêts et restaurant**

Mme Schneider-Bidaux demande si la Mairie a une idée de la date d'ouverture du cabinet médical prévu aux Crêts et du restaurant, qui était également prévu.

M. Lavorel n'est pas en mesure d'apporter une date précise. Les travaux devraient se terminer cette année mais il ne sait pas si une personne pour exploiter le restaurant a été trouvée. Quant au cabinet du médecin, l'ouverture est imminente.

Mme Manzin annonce qu'une exploitante a été trouvée pour le restaurant. Comme ce dernier n'est pas prêt, l'exploitante propose un service traiteur (Mme Manzin, qui a pu le tester, l'a apprécié).

À Mme Raymond-Dorsay, qui s'enquiert de la spécialité du médecin, M. Lavorel précise qu'il est généraliste et gériatre.

#### Dépose-minute de la gare Bachet

M. Berthet remémore qu'il avait effectué une demande concernant le dépose-minute à la gare du Bachet. Il lui avait été répondu qu'une motion avait été déposée au Grand Conseil.

M. Lavorel informe que ce point s'est transformé en taxi-bus et dépose-minute. En outre, la demande n'émane pas uniquement de la mairie de Troinex.

M. Berthet remercie toutefois pour avoir effectué la démarche.

M. le Président annonce le huis-clos à 21h09.

### **7. Huis Clos : demandes de naturalisation**

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h13*

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Rüttimann

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :